



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

## Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

## Rappel de la structure d'un budget communal

**La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

**La section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	695 771 €	573 317 €
	Invest	171 855 €	240 511 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	437 818 €	0 €
	Invest	0 €	43 993 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 305 445 €	857 823 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>447 622 €</b>	
RàR reportés en 2026	Invest	298 991 €	300 555 €
Totaux cumulés		1 604 437 €	1 158 378 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>446 059 €</b>	

## Points marquants

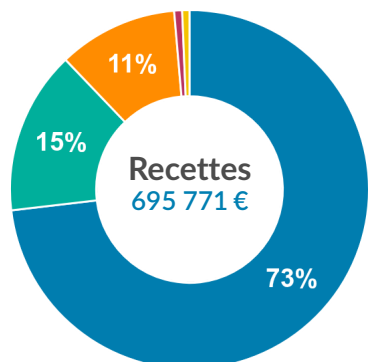
- Résultat de clôture de fonctionnement: 560 272,99€
- Résultat de clôture d'investissement: -112 650,08€
- Résultat de clôture 2025 avec les RàR: 446 059,18€



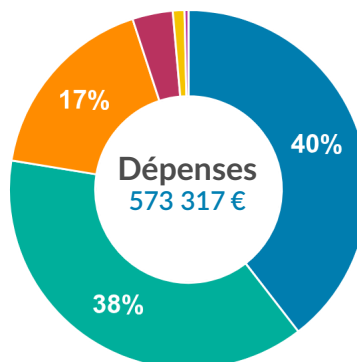
## FINANCES COMMUNALES : Le Triadou

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

### La section de fonctionnement



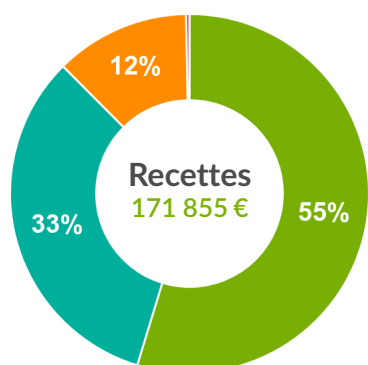
- Impôts et taxes : 508 902 €
- Autres recettes réelles : 102 408 €
- Dotations et participations : 74 931 €
- Produits des cessions : 4 980 €
- Produits des services : 4 550 €



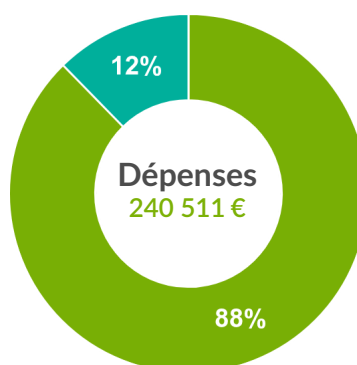
- Charges gestion courante : 226 608 €
- Charges de personnel : 218 243 €
- Charges générales : 99 534 €
- Dépenses d'ordre : 20 885 €
- Autres dépenses réelles : 6 018 €
- Intérêts d'emprunts : 2 029 €

La maîtrise des dépenses a encore été un axe prioritaire cette année. On remarque notamment la baisse par rapport aux dépenses de 2024 pour les comptes de charges à caractère général, les frais de personnels et atténuation de produits, ainsi que la baisse des intérêts des emprunts. En revanche, les charges liées aux frais de fonctionnement des écoles sont toujours aussi importants mais obligatoires et suivent l'évolution du nombre d'élèves. Les recettes enregistrent une légère augmentation liée à la fiscalité (impôts et taxes) et à l'augmentation de la DGF.

### La section d'investissement



- Dotations et subventions : 94 009 €
- Excédents de fonct capitalisés : 56 446 €
- Recettes d'ordre : 20 885 €
- Autres recettes réelles : 515 €



- Dépenses d'équipement : 210 873 €
- Remboursement du capital : 29 638 €

Un solde d'exécution négatif du résultat d'investissement de 2024 a marqué les dépenses 2025. La 1ère phase d'aménagement du centre du village est terminée mais le solde n'a pas encore été facturé. La deuxième phase n'a pas encore démarrée. D'autres projets sont en cours et non terminés en 2025 comme les travaux du pourtour de l'église. Malheureusement des travaux imprévus se sont imposés: ferme du préau de la salle polyvalente et tricouche pour la voirie ch. des Mazes. Concernant les recettes, des subventions n'ont pas toutes été versées et d'autres sont en attente de réalisation des travaux.

### Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement ( <i>hors produits de cession</i> )	690 791 €
Dépenses réelles de fonctionnement	552 432 €
<b>Épargne brute</b>	<b>138 359 €</b>

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **57 996 €**  
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **4.97 ETP**